



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace, pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 » en 2017, et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure

Rapport n° CP/2017/201

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Lors de sa réunion du 20 juin 2016, le Conseil Départemental a adopté un outil de mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 concernant la lutte contre la précarité énergétique, à savoir le fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 ».

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la mise en place d'un partenariat entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 », en 2017. Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg, Procivis Alsace et le Département du Bas-Rhin, pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Lors de sa réunion du 20 juin 2016, l'Assemblée départementale a décidé par délibération N° CD/2016/081, de reconduire, pour l'année 2017, un fonds social d'aide pour les travaux de maîtrise des charges d'énergie, dénommé Warm Front 67. Ce fonds, piloté par le Département, est destiné aux propriétaires occupants modestes et aux propriétaires bailleurs impécunieux qui s'engagent à proposer des logements à loyer maîtrisé.

Le Département, à travers les outils d'intervention dont il dispose, tels que le fonds de solidarité pour le logement (FSL), le dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND), en partenariat avec les Communes, les services sociaux et les associations, permet le repérage des situations de précarité énergétique. Le Warm Front 67 intervient sur l'ensemble du territoire départemental, y compris l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Warm Front 67 s'inscrit dans un dispositif global au sein duquel un accompagnement social spécifique par des associations mandatées par le Département peut être mis en place pour les personnes concernées (propriétaires occupants ou ménages locataires) afin d'optimiser les travaux par l'apprentissage des bons gestes d'entretien du logement et d'économie d'énergie.

A cet effet, sur la période d'application de la dernière convention (2014-2016), la commission Warm Front 67 a examiné 29 dossiers et a proposé de réserver une suite favorable pour 26 d'entre eux pour un montant d'aide de 51 269 €, soit une moyenne de 1 971 € par opération.

Etant examiné au cas par cas par la commission Warm Front et approuvé par la Commission Permanente, le montant de la subvention n'est pas proportionnel au montant des travaux engagés. Le montant de subvention est fonction du projet, du montant des autres aides publiques et de la situation financière du ménage.

Le financement du Warm Front 67 vient en complément des autres aides et ne représente en général pas la part la plus élevée du plan de financement prévisionnel des travaux.

Les autres acteurs interviennent aussi largement : l'ANAH, les aides propres du Département ou de l'Eurométropole de Strasbourg, les prêts ou les subventions attribuées par Procivis Alsace. Ces différentes interventions jouent, chacune à leur niveau, un rôle important dans la réussite du projet.

La subvention issue du fonds social du Warm Front 67 permet de prendre en charge une part du coût des travaux qui ne peut être supportée ni par la famille, ni par les autres financeurs. En ce sens, elle offre un effet levier pour la réalisation du projet de réhabilitation et permet de répondre au mieux aux situations de précarité énergétique.

Lors de sa réunion du 20 juin 2016, l'Assemblée départementale a décidé d'une enveloppe financière de 50 000 € pouvant être mobilisée sur ce dispositif.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de la mise en place d'un partenariat entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace pour la mise en œuvre du Warm Front pour l'année 2017.

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de mise en œuvre du fonds social d'aide pour les travaux de maîtrise des charges d'énergie, dénommé Warm Front 67 pour 1 an, à conclure entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace.

Le projet de convention prévoit la mise à disposition d'une enveloppe financière plafonnée à 37 693,50 € par l'Eurométropole de Strasbourg dédiée au financement des projets sur son territoire, d'une enveloppe financière plafonnée à 50 000 € par le Département conformément à la délibération du 20 juin 2016, et l'implication de Procivis Alsace par la recherche de compléments financiers auprès de ses missions sociales.

La Commission Emploi, Insertion, Logement réunie le 2 mars 2017 a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace, pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 » pour l'année 2017 ;

- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe et définissant les modalités du partenariat pour la mise en œuvre du Warm Front en 2017, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY